



Compte rendu du CTL du 26 avril 2013

2^{ème} partie

Questions diverses :

Courrier

Relogement de la trésorerie d'Anglet

Parking

Notation

Courrier : le grand bazar !

En marge du débat sur le budget, les conditions de la mise en place de la centralisation du courrier ont été brièvement abordées. Les élus de la CGT ont souhaité qu'un point d'étape puisse être prochainement fait, et de préférence dès le CTL du 30 mai 2013.

En effet, les difficultés, nombreuses, rencontrées dès les premiers jours de la mise en route du dispositif, persistent :

- dans les sites des Finances publiques : complexité des procédures d'envoi, poids et multiplication des sacs, problèmes des mises sous pli,...
- à la Direction où se situe la centralisation de l'affranchissement : le matériel destiné à l'affranchissement tourne à plein régime; le personnel travaille dans un espace confiné et extrêmement bruyant ; la charge de travail se révèle colossale.

Impréparation malgré la multitude de notes diffusées ou mise en place d'un système qui va durablement générer de sérieuses difficultés de fonctionnement ? Et pour quelles économies ? La Direction doit apporter des réponses dans les meilleurs délais.

Trésorerie d'Anglet : ça déménage... mais où ?

Déjà évoqué par les représentants CGT lors du dernier CHSCT qui avaient même proposé une piste de relogement dans un bâtiment appartenant au Conseil Général, un nouveau point a été fait concernant le futur déménagement de la Trésorerie d'Anglet suite à la résiliation du bail par la mairie qui prendra effet au 31 décembre 2013.

La direction locale bien que prévenue de la situation depuis plus d'un an et demi, en est actuellement réduite à prévoir une réinstallation précipitée dans un bâtiment de type industriel, au milieu d'une zone artisanale, du côté de l'aéroport de Biarritz.

Les lacunes de ce dossier sont importantes : accès quasi impossible par transport en commun pour les usagers et les agents, peu de places de stationnement disponibles, isolement du lieu de travail ce qui peut induire des problèmes de sécurité.

Les élus CGT dénoncent un bouclage fait dans la précipitation et sans concertation avec les personnels concernés (alors que le dossier a déjà été adressé à la Direction Générale pour avis).

En effet, ce projet de réinstallation semble inadapté : il ne tient compte ni du service public ni des conditions de travail des agents.

Pour la CGT, d'autres solutions de relogement de la trésorerie doivent être étudiées sur Anglet ou Biarritz. En effet, certaines alternatives existeraient et doivent être discutées.

Compte tenu des éléments qui précèdent et du légitime mécontentement des personnels, la CGT a demandé que ce dossier soit représenté et débattu lors du CTL du 30 mai prochain.

Les problèmes de stationnement

PAU – PLACE D'ESPAGNE

Les difficultés pour trouver au centre de Pau un stationnement gratuit en surface (le lieu le plus proche - la place de Verdun - étant à 1 km) ont conduit la Direction locale à accepter de mettre en place, dès 2006, des facilités d'accès au parking souterrain « Bosquet ». Les places disponibles ont été attribuées aux agents habitant à plus d'1 km et utilisant de manière régulière la place de parking.

Lors du CTL du 26 avril 2013, la Direction a présenté une note prévoyant de modifier les règles d'attribution des places dans ce parking en raison du regroupement prochain, Place d'Espagne, de tous les agents de la Direction Départementale (+ 40 en provenance de la rue Lapouble).

Actuellement 93 agents qui travaillent Place d'Espagne (Direction + Paierie Départementale) bénéficient d'un emplacement au parking « Bosquet ». Notre administration est propriétaire d'une trentaine de places; les autres sont loués auprès de la régie municipale de Pau.

La Direction souhaite durcir les règles d'éligibilité en écartant les agents qui sont domiciliés à moins de 20 minutes du lieu de travail en bus. Ce dispositif limiterait le nombre de bénéficiaires en provenance du site de Lapouble et retirerait une vingtaine de places à des attributaires actuels.

Pour la CGT il ne doit y avoir aucune forme d'exclusion. Les règles déterminées en 2006 doivent être maintenues pour tous.

La Direction dit ne pas être fermée à la discussion pour de meilleures conditions d'attribution si des possibilités d'un assouplissement peuvent être mises en œuvre. En ce sens M NESAS indique avoir saisi la Maire de Pau pour obtenir un nombre plus large de places ainsi que la révision à la baisse des tarifs appliqués. En effet, la Mairie oppose à la Direction des tarifs – élevés - réservés aux entreprises privées... or, nous sommes un service public !!

AUTRES SITES... DONT BAYONNE

Les difficultés de stationnement se posent également pour quelques autres sites des Finances Publiques du département. Les élus CGT ont demandé qu'un recensement des points sensibles puisse être fait afin d'évaluer les solutions qui pourraient être avancées.

La parité syndicale est en particulier revenue sur le cas des parkings du site Bayonne Vauban, depuis longtemps problématique.

Comme pour Pau, la Direction entend privilégier une méthode de concertation avec la mairie de Bayonne. Au-delà des intentions, les agents attendent des résultats qui puissent leur convenir.

Un point sur la notation

Compte tenu du délai légal de 15 jours pour faire appel, les élus CGT ont demandé au Président que la validation de l'autorité hiérarchique se fasse après les congés de Pâques.

La direction locale a validé cette demande tout en précisant qu'elle serait indulgente par rapport au délai légal de 15 jours. *Rappel : ce délai légal part à compter de la date à laquelle vous avez accusé réception du compte rendu et de la notification transmis par l'autorité hiérarchique (vous devez être averti de cette transmission par votre notateur).*

Les élus CGT ont également évoqué les situations des agents qui atteignent le dernier échelon au cours de cette année. Il semble que tous les notateurs n'aient pas bien compris les conditions de valorisation des agents concernés.

Il est donc important en cas de doute de prendre contact avec les élus CGT afin de préparer au mieux le recours hiérarchique qui est un préalable nécessaire à la CAP de recours en notation.